

Consultations publiques

Plan de mobilité durable de la Ville de Québec (2017)

Mémoire présenté par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
780 rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9
Tél.: 418-522-0454
comite.populaire@videotron.ca
www.compop.net

Une force dans le quartier...
Depuis plus de 40 ans!

Présentation

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est un organisme de défense collective des droits actif depuis maintenant près de 40 ans dans le quartier Saint-Jean-Baptiste à Québec.

L'organisme est issu de la résistance des résidents et les résidentes de la rue Saint-Gabriel qui voyaient leur milieu de vie menacé de démolition pour faire place à une autoroute. Les citoyens et les citoyennes ont mis un frein aux projets de « modernisation » de la Ville de Québec en y opposant la rénovation de leurs vieilles maisons grâce à des coopératives d'habitation à échelle humaine, l'aménagement de parcs et des ressources communautaires. L'action du Comité s'est rapidement étendue à l'ensemble du quartier après ces premières victoires dans le « haut » du faubourg. C'est en raison des actions du comité ainsi que des citoyens et citoyennes que l'on doit la majorité des logements sociaux du quartier (de la coopérative Saint-Gabriel à la coopérative l'Escalier), à de nombreux parcs (du parc Scott au parc-école), à plusieurs services de proximité (de l'Intermarché au comptoir postal) et à un bon nombre de ressources communautaires (du Vestiaire du Faubourg au Centre-Famille Haute-Ville). Le Comité populaire a toujours été là pour défendre le caractère résidentiel et populaire du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Encore aujourd'hui, le Comité populaire reste fidèle à sa mission première : défendre les droits sociaux, économiques, politiques et culturels des résidents et des résidentes du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Introduction

À la demande des résidents et des résidentes du quartier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste intervient régulièrement sur des enjeux liés au transport et à la mobilité. Les problèmes de circulation de transit sur les rues résidentielles, de la sécurité des piétons et des vélos ainsi que l'accessibilité et l'efficacité des différents modes de transport sont des sujets qui font énormément réagir les membres du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

À l'aide des citoyens et citoyennes de quartier, des documents et recherches disponibles, ainsi que du travail déjà accompli par notre groupe, nous souhaitons faire part de nos recommandations dans le cadre de ces consultations publiques afin que le plan qui sera adopté réponde davantage aux préoccupations des citoyens et des citoyennes de Saint-Jean-Baptiste.

Mise en contexte

Le territoire

Le quartier Saint-Jean-Baptiste (0,64 km²) est situé dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou au cœur historique et au centre-ville de l'agglomération. En tant que quartier historique de la ville de Québec, Saint-Jean-Baptiste occupe une place centrale dans le plan de mobilité durable.

Population

La population du quartier Saint-Jean-Baptiste était de 8 670 personnes en 2011. Il s'agit d'une variation de -375 personnes par rapport au recensement de 2006. De plus, il s'agit du milieu le plus dense, le plus mixte et le plus urbanisé du territoire¹.

Mobilité

Selon les résultats de l'enquête Origine-Destination de 2011, la principale zone de destination de l'agglomération de Québec est la colline Parlementaire et le Vieux-Québec (60 700 déplacements par jour, sauf retour au domicile)².

De façon générale, l'automobile est le moyen de transport le plus souvent utilisé par les résidents de l'agglomération de Québec. Cependant, il est important de regarder les chiffres plus en détails. En effet, « l'utilisation de l'automobile prédomine dans les habitudes de déplacement des résidents des secteurs du Centre Ouest, de Beauport-Charlesbourg et de la première couronne, mais est minoritaire dans les habitudes de déplacement des résidents du secteur du Centre Est [dont le quartier Saint-Jean-Baptiste]. Les résidents de ce secteur utilisent davantage le transport en commun et les transports actifs, qui représentent

¹ STATISTIQUE CANADA, Recensement 2006 et 2011, données officielles, Service de l'aménagement du territoire, Division de l'urbanisme, décembre 2012

² MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS ET COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC, Enquête Origine-Destination 2011 sur la mobilité des personnes dans la région de Québec : faits saillants, 2015, 51 p.

respectivement 17,3 % et 28,3 % de leurs déplacements sur une journée »³. De plus, le secteur du Centre Est est le secteur où les distances parcourues sont en général plus courtes (54 % des déplacements de moins de 2 km)⁴.

³ CAHIER TECHNIQUE, Démographie et potentiels de logements SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT / RÉVISÉ, SECOND PROJET, Ville de Québec, 2017, p.17

⁴ CAHIER TECHNIQUE, Démographie et potentiels de logements SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT / RÉVISÉ, SECOND PROJET, Ville de Québec, 2017, p.19

Nos recommandations

Les déplacements actifs

L'Agence de santé publique du Canada définit le transport actif comme toute forme de transport où l'énergie est fournie par l'être humain dans le but de se rendre à une destination.

De plus, les déplacements actifs diminuent les risques de développer des maladies et la congestion routière, aident l'environnement par une diminution des émissions de gaz à effet de serre et aident la sécurité des personnes en diminuant la circulation automobile et, conséquemment, le risque d'accident.

Plus de place pour les piétons

Dans ce sens, nous recommandons que la Ville de Québec procède à l'aménagement de nouvelles « rues partagées » sur son territoire. On sait que la rue Sainte-Claire, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, permet de prioriser le déplacement des piétons dans l'axe nord-sud. Il faut multiplier les initiatives de ce genre afin de rendre plus sécuritaire et plus agréable le transport actif pour les citoyens et les citoyennes de Québec, en plus d'améliorer leur qualité de vie.

Vélo

En mars 2013, l'organisme Accès transports viables a présenté une proposition visant à aménager deux voies cyclables sur la rue Saint-Jean, l'une en direction est (du côté droit de la rue), l'autre en direction ouest (du côté gauche de la rue). Afin de permettre la réalisation du projet, une voie de circulation serait retranchée et les zones de débarcadère du côté gauche seraient retirées.

Cette proposition audacieuse a plusieurs mérites. En plus de donner plus de visibilité à la pratique sécuritaire du vélo sur l'une des principales artères marchandes de la Haute-Ville,

elle permettrait également de réduire la vitesse automobile entre Turnbull et Honoré-Mercier. Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste n'a d'autre choix que d'inviter la ville de Québec à mettre en place cette proposition dans le cadre de son plan de mobilité.

Autres enjeux cyclistes

Par ailleurs, le Comité populaire a été sensibilisé à plusieurs autres enjeux touchant les cyclistes. On peut penser entre autres à l'épineux problème des stationnements à vélo ou à la création d'un lien mécanique Haute-Ville/Basse-Ville.

La circulation de transit

La présence massive d'espaces à bureaux dans le secteur de la colline Parlementaire entraîne des problèmes de congestion automobile, tout particulièrement aux heures de pointe dans l'axe de l'avenue Honoré-Mercier et du boulevard René-Lévesque. Ce phénomène a un impact négatif sur la qualité de vie des résidents et des résidentes de Saint-Jean-Baptiste. Même si ces derniers utilisent très peu la voiture dans leurs déplacements quotidiens, le transit automobile est devenu un problème majeur dans le quartier.

La tarification des transports en commun

Il est important de porter une attention particulière aux « besoins des familles à revenu plus modeste et des personnes seules ». Pour les ménages à faible revenu, cet enjeu est déterminant. Le transport est un droit important qu'il convient de réaffirmer.

Afin de répondre à cet objectif, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste recommande l'adoption d'une politique de tarification sociale instaurant la gratuité du transport en commun pour les ménages à faible revenu. Nous recommandons également un gel des tarifs pour les autres usagers, suivi d'une diminution progressive jusqu'à la gratuité pour toutes et tous.

Dans plusieurs villes à travers le monde, la gratuité complète ou partielle des transports en commun a donné d'excellents résultats, tant au niveau économique, social que culturel. Si l'on veut atteindre les cibles de fréquentation citées dans le document soumis à la consultation, il faut se donner les moyens nécessaires d'y arriver. Pour le Comité populaire, cela passe par la gratuité.

Les limites de vitesse

Rappelons que de 2005 à 2013, ce sont 63 piétonnes et piétons ainsi que 15 cyclistes qui ont été victimes de la voiture dans Saint-Jean-Baptiste. Le Comité populaire est d'avis qu'il faut faire ralentir les automobilistes. C'est dans ce sens qu'il est proposé d'instaurer une limite de 30 km/h pour le quartier. Cette limite de vitesse aiderait grandement la sécurité des piétons et des vélos, en plus d'offrir une plus grande tranquillité pour les résidents et résidentes du quartier.

Conclusion

En conclusion, plusieurs enjeux tels les déplacements actifs, la place du vélo et des piétons dans le quartier, le transport collectif et l'aménagement pour faciliter la fluidité sont des priorités pour le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Par ailleurs, les espaces verts, les places publiques et les lieux de loisirs communautaires sont peu nombreux dans le quartier. Pour se réunir, les citoyens et les citoyennes doivent régulièrement sortir des limites de Saint-Jean-Baptiste, ce qui ne favorise pas la participation populaire aux activités publiques. Quant aux parcs, ils sont souvent exigus ou présentent peu d'intérêt pour les résidents et les résidentes, tout particulièrement les familles. Rappelons aussi que le quartier Saint-Jean-Baptiste est le quartier avec l'indice de canopée le plus faible dans la Ville de Québec.